

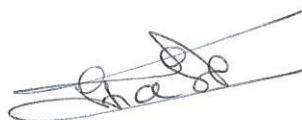
République Française  
**COMMUNE DE SAINT-FIRMIN**  
Département des Hautes-Alpes

**Liste des Délibérations examinées en séance**  
**Conseil Municipal du 28 mai 2024**  
(Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20240409_44D	Renouvellement bail de la caserne de gendarmerie de Saint-Firmin	Adoptée à l'unanimité
20240409_45D	Convention fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025 entre la commune de Saint-Firmin et l'INSEE	Adoptée à l'unanimité
20240409_46D	Participation au Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2024	Adoptée à l'unanimité
20240409_47D	Convention de financement de l'étude des points lumineux de la commune avec le SIEPCV	Adoptée à l'unanimité
20240409_48D	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire dans le cadre de la classe de découverte du littoral	Adoptée à l'unanimité
20240409_49D	Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes pour l'organisation des « Marchés des Producteurs de Pays » pour l'été 2024	Adoptée à l'unanimité
20240409_50D	Convention de partenariat avec l'association Animarchés pour l'organisation d'une foire des artisans le 1er juin 2024	Adoptée à l'unanimité
20240409_11D	Convention de partenariat avec la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas pour le Festival « Partir en Livre »	Adoptée à l'unanimité
20240409_52D	Convention de partenariat avec la communauté de communes Champsaur Valgaudemar pour la gestion administrative de l'évènement culturel « Lignes de Crêtes »	Adoptée à l'unanimité
20240409_33D	Convention de partenariat avec l'Espace Culturel de Chaillol pour le concert « Sarai »	Adoptée à l'unanimité
20240409_54D	Convention d'adhésion au service préventions des risques professionnels du CDG05	Adoptée à l'unanimité
20240409_55D	Octroi subventions de fonctionnement aux associations	Adoptée à l'unanimité
20240409_56D	Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle	Adoptée à l'unanimité
20240409_57D	Décision à prendre concernant le Contrat annuel de contrôle et de prévention de la STEP	Adoptée à l'unanimité
20240409_58D	Retrait de la délibération n°20240409_38D-Choix de l'entreprise marché des travaux rénovation logement communal La Broue lot n°3	Adoptée à la majorité
20240409_59D	Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation logement communal La Broue lot n°3	Adoptée à la majorité
20240409_60D	Choix de l'entreprise marché des travaux rénovation logement communal La Broue lot n°3	Adoptée à l'unanimité
20240409_61D	Approbation avenant n°1 au contrat d'architecte pour travaux sur existants – annexe financière – rémunération - opération « rénovation logement communal La Broue »	Adoptée à l'unanimité
20240409_62D	Engagement de principe signifiant engagement de la commune à mettre en œuvre la convention d'OPAH-RU	Adoptée à l'unanimité
20240409_63D	Matériels divers : acquisition d'un tracteur	Adoptée à l'unanimité
20240409_64D	Matériels divers : Cession de matériels	Adoptée à l'unanimité

20240409_65D	Matériels divers : acquisition d'un camion	Adoptée à l'unanimité
20240409_66D	Matériels divers : acquisition d'une mini-pelle	Adoptée à l'unanimité
20240409_67D	Choix de l'architecte dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public aux abords de l'école	Adoptée à l'unanimité
20240409_68D	Choix de l'architecte pour la réalisation d'une étude préalable en vue des travaux de réfection de l'église	Adoptée à l'unanimité
20240409_69D	Opération de mise en place d'une télégestion et vanne de sectionnements sur le réseau d'eau potable plan de financement	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,  
Gilles CHABLIN




Le Maire,  
Jean-Michel CRET



Vu pour être affiché le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leurs publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.